



Ouagadougou, le 14 JAN. 2025

0003

AVIS D'APPEL A CANDIDATURE N°2025-----/MEF/SG/DRH POUR LE RECRUTEMENT D'UN (01) MEMBRE INDEPENDANT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE LA CAISSE DES DEPOTS ET D'INVESTISSEMENTS DU BURKINA FASO (CDI-BF).

Dans le cadre de la mise en œuvre des activités de la Caisse des Dépôts et d'Investissements du Burkina Faso (CDI-BF), le Ministère de l'économie et des finances (MEF), souhaite recevoir des candidatures de personnes qualifiées, pour le recrutement d'un (01) membre indépendant du Conseil de surveillance en remplacement de membre défaillant.

A. DESCRIPTION DU POSTE

Les membres du Conseil de surveillance ont pour missions principales de :

- recevoir et examiner mensuellement le compte rendu de la situation de la Caisse de Dépôts et d'Investissements et de son activité en particulier la situation financière et l'état du portefeuille ;
- examiner et approuver le rapport trimestriel qui lui est soumis par le Directeur général sur les résultats de la politique de gestion et le respect de l'état des ratios prudentiels et les limites d'exposition aux risques ;
- examiner et approuver les états financiers de l'exercice écoulé et donner son avis sur le budget de l'exercice suivant présenté par le Directeur général ;
- examiner et approuver chaque année un rapport sur la gestion financière et l'activité de la CDI-BF ;
- adresser au Ministre chargé des Finances à chaque fois que de besoin, son avis et ses observations sur la gestion de la Caisse des Dépôts et d'Investissements du Burkina Faso ;
- autoriser la réalisation de certaines opérations exceptionnelles, notamment celles qui ne relèvent pas des actes de gestion courante ou qui engagent des investissements susceptibles d'avoir un impact significatif sur la situation financière de la Caisse des Dépôts et d'Investissements du Burkina Faso ;
- proposer au Gouvernement les réformes qu'il juge nécessaires pour le renforcement des performances de la Caisse des Dépôts et d'Investissements du Burkina Faso ;
- approuver la mise en œuvre des missions d'intérêt général de la Caisse des Dépôts et d'Investissements ;
- valider les orientations stratégiques de l'institution financière publique et ses filiales ;
- entériner la définition de la stratégie et de la politique d'investissement de l'institution financière publique et de ses filiales ;
- adopter la politique d'investissement de l'institution financière publique, des ratios prudentiels et des limites d'exposition aux risques, adaptés aux missions d'investisseur avisé et de long terme de la Caisse des Dépôts et d'Investissements ;
- surveiller la situation financière et la situation de trésorerie de l'institution financière publique ainsi que la politique en matière de contrôle.

B. QUALIFICATIONS REQUISES

Les candidats au poste doivent disposer de qualifications et expériences suivantes :

- ✓ titulaire d'au moins d'un diplôme de BAC+5 (MASTER, DEA, DESS, MBA, DOCTORAT...) en Gestion, Finance, Economie, Droit, Banque, Audit, Informatique, Contrôle de Gestion, Gestion des risques ;
- ✓ expérience professionnelle générale d'au moins dix (10) ans dans le domaine bancaire et/ou institution financière, ingénierie financière, dans une caisse des dépôts, dans la stratégie d'investissement, la finance ou le développement institutionnel ;
- ✓ expérience professionnelle de cinq (05) ans minimum à un poste de top management dans le milieu bancaire et/ou institution financière, ingénierie financière ou dans une caisse des dépôts, dans la stratégie d'investissement, la finance ou le développement institutionnel ;
- ✓ bonne connaissance des marchés des capitaux, de l'analyse financière et des produits financiers, des technologies de l'information, de la planification stratégique, de la gouvernance, de la gestion des risques, du contrôle interne ;
- ✓ connaissance approfondie des lois et réglementations applicables aux institutions financières ;
- ✓ compétences approuvées en matière d'éthique, d'intégrité et de prise de décisions stratégiques ;
- ✓ expérience antérieure au sein d'un Conseil de Surveillance ou d'une fonction de gouvernance similaire serait un atout ;
- ✓ disponibilité régulière pour assister aux réunions du Conseil et s'engager dans les responsabilités inhérentes au rôle ;
- ✓ capacité d'analyse et de synthèse .

C. CONDITIONS PARTICULIERES

- ✓ Être de nationalité burkinabè ;
- ✓ Être âgé de soixante-cinq ans (65) ans au plus à la date du présent recrutement ;
- ✓ Ne pas relever de la fonction publique et n'entretenir aucune relation de quelque nature que ce soit avec la caisse des dépôts et d'investissements ou ses filiales, susceptible d'altérer son indépendance de jugement ou de le placer dans une situation de conflit d'intérêts apparent ou potentiel ;
- ✓ Être de bonne moralité ;
- ✓ Être en bonne santé physique et mentale ;
- ✓ Être immédiatement disponible ;
- ✓ capacité à communiquer et sens de l'écoute ;
- ✓ sens de l'organisation et des priorités / rigueur ;
- ✓ sens des relations humaines et de la négociation.

D. DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature doit comprendre :

- ✓ une demande revêtue d'un timbre fiscal de deux cents (200) FCFA adressée au Ministre de l'économie et des finances ;

- ✓ une lettre de motivation datée et signée de deux (02) pages au maximum ;
- ✓ une photocopie légalisée de la carte nationale d'identité burkinabè ou du passeport en cours de validité ;
- ✓ un curriculum vitae détaillé, daté et signé de cinq (05) pages au maximum ;
- ✓ un extrait de casier judiciaire datant de moins de trois (3) mois ;
- ✓ une photocopie légalisée du diplôme requis ;
- ✓ les photocopies légalisées des documents justifiant les autres qualifications requises : attestations / certificats de travail, de stage, de formation etc, justifiant les expériences mentionnées dans le CV.

E. PROCEDURE DE RECRUTEMENT

La procédure de recrutement comportera deux (02) phases :

- ✓ une phase de présélection sur dossier ;
- ✓ une phase de sélection comprenant un entretien oral avec les candidats présélectionnés.

Seuls les candidats présélectionnés seront contactés par appel téléphonique pour l'entretien oral.

F. CONDITIONS D'EMPLOI

Les fonctions de membre du Conseil de surveillance sont incompatibles avec tout emploi rémunéré par la CDI-BF.

Les membres du Conseil de surveillance perçoivent des indemnités de fonction conformément aux règles régissant le fonctionnement de la CDI-BF.

A l'issue de leurs recrutements, les membres indépendants du Conseil de surveillance sont nommés par décret pris en Conseil des ministres sur proposition du Ministre chargé des finances après une enquête de moralité.

La durée du mandat des membres indépendants du Conseil de surveillance est de trois (03) ans renouvelables une fois, à l'exception des membres ès qualité.

G. DEPOT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Les personnes intéressées sont priées de déposer leur dossier de candidature les jours ouvrables sous pli fermé, avec la mention « Appel à candidature pour le poste de membre indépendant de la Caisse des dépôts et d'investissements du Burkina Faso », au secrétariat de la Direction des ressources humaines sis au 4^e étage de l'immeuble R+4 du MEF du 15 au 30 janvier 2025 de 08H00 à 15H30 au plus tard.

Tout dossier déposé ne pourra plus être retiré.

Le Ministre de l'économie et des finances

